



**Port-Daniel-  
Gascons**  
UN MEILLEUR AVENIR POUR TOUS

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ  
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC - Tenue des séances à huis clos du conseil municipal de la municipalité de Port-Daniel-Gascons et, ce pour une période indéterminée**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, qu'en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, les prochaines séances du conseil municipal de la municipalité de Port-Daniel-Gascons se tiendront en huis clos.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle et pour protéger la santé de la population il faut respecter, en tout temps, les consignes sanitaires édictées par la direction de la santé publique.

Ainsi, chaque séance sera publicisée dès que possible par la publication d'un enregistrement audio sur le site Internet de la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

De plus, la municipalité de Port-Daniel-Gascons invite les citoyens à transmettre leurs questions par écrit à tout moment avant chaque séance du Conseil de la manière suivante :

- Par la poste ou en personne : 494, route 132, Port-Daniel G0C 2N0
- Par courriel : [dg@munpdg.ca](mailto:dg@munpdg.ca)

Les questions reçues seront traitées au conseil municipal lors de la période de questions.

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 09<sup>ième</sup> jour d'octobre 2020

Marlyne Cyr  
Directrice générale